



---

## DOSSIER DOCUMENTAIRE

# LE CONTRAT « NOUVELLES EMBAUCHES »

---

Le 25 août 2005

**GIP Espace Compétences**  
**Pôle documentation, ressources multimédia**  
Centre de Vie Agora, Bât A - ZI Les Paluds, BP 1002  
13781 Aubagne Cedex  
Tél. 04 42 82 43 20 - Fax : 04 42 82 43 32  
Site Internet : <http://www.espace-competences.org>



## Le pôle documentation ressources multimédia du GIP Espace Compétences

Le GIP Espace Compétences anime et développe un pôle de ressources pour l'ensemble des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle.

Le pôle documentation, ressources multimédia valorise et diffuse sur place et à distance des références spécialisées dans le champ de la formation, de l'orientation, de l'insertion professionnelle et de l'emploi :

- La pédagogie
- La formation ouverte et à distance
- La formation (ingénierie, marché, ...)
- Les métiers de la formation, de l'insertion, de l'orientation et du bilan
- La validation des acquis de l'expérience
- L'orientation (projet professionnel, mobilité, les métiers,..)
- Le bilan de compétences (méthodologie, statistiques, enjeux, ...)
- L'insertion professionnelle (dispositifs, publics, accompagnement vers l'emploi, structure AIO, insertion par l'économique, ...)
- La lutte contre l'exclusion et la discrimination
- La gestion des compétences et les ressources humaines (conditions de travail, l'entreprise et la formation, recrutement, GPEC, gestion des âges, ..)
- La politique de l'emploi et de la formation en PACA, en France, en Europe
- L'alternance (l'apprentissage, tutorat, contrat de professionnalisation, Europass, )
- Les Emplois Jeunes (dispositif, professionnalisation, pérennisation)
- L'emploi (marché de l'emploi, développement local,...)
- Les outils (référentiels, répertoires, outils de GRH, outils d'orientation et du bilan, outils de positionnement, ...)

Le pôle documentation, ressources multimédia c'est :

- Un **espace documentaire ouvert** aux professionnels avec des postes d'accès gratuits à Internet
- Deux documentalistes qui vous accueillent et vous accompagnent dans vos recherches
- Une base de données documentaire de plus de **11.000 références bibliographiques** (articles, ouvrages, rapports d'études, actes de colloques, normes, textes officiels, vidéos, outils pédagogiques, ...) disponible en libre accès sur le site Internet <http://alex.espace-competences.org> interface réactualisée en temps réel. Celle-ci permet de mieux optimiser les recherches, de conserver les résultats dans un espace personnalisé, de consulter des documents en texte intégral et de pouvoir vérifier la disponibilité des ouvrages empruntables.
- Une base de liens Internet : <http://www.espace-competences.org/documentation/baseLien/>
- Un service d'emprunt d'ouvrages sur place et à distance
- L'organisation de présentation d'outils pédagogiques

Par courrier électronique, l'Espace Compétences vous propose d'accéder gratuitement à des lettres d'information électroniques sur les thèmes de veille qui vous intéressent ; il met à votre disposition des ressources variées pour vous permettre d'être informé (brèves d'actualités, agendas, lettres thématiques). Pour vous y abonner, remplissez le bulletin d'abonnement disponible à l'adresse Internet suivante : <http://www.espace-competences.org/actualite/abonnement.aspx>

Dans le cadre de ces actions, le pôle documentation ressources multimédia vous propose ici, un dossier bibliographique qui regroupe **une sélection** non exhaustive **de documents** (ouvrages, actes de colloques, articles, périodique, textes législatifs, etc.) **consultables et empruntables** au centre de documentation du GIP Espace Compétences.

## Contactez le pôle documentation, ressources multimédia

Elisabeth KUNZE ou Lyonel PERRIN

### Horaires d'ouverture de l'espace documentaire

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h en auto-documentation
- Accompagnement et assistance dans les recherches à distance ou sur rendez vous

### Par courrier

GIP Espace Compétences  
Centre de vie Agora Bt A - ZI Les Paluds - BP 1002  
13781 AUBAGNE Cedex

### Par téléphone

04 42 82 43 30 ou 34

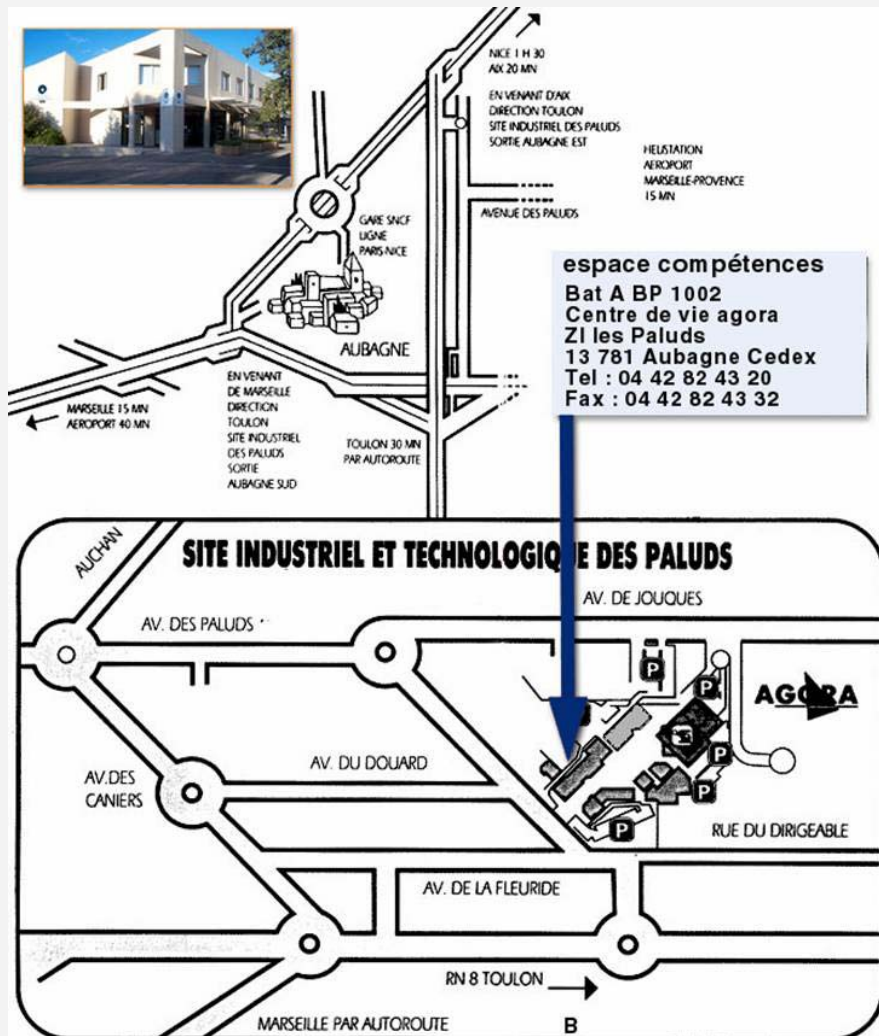
### Par fax

04 42 82 43 32

### Par courriel

documentation@espace-competences.org

## Plan d'accès



## SOMMAIRE

<b><u>Les textes officiels</u></b>	<b>Page 6</b>
<b><u>Les articles</u></b>	<b>Page 7</b>
<b><u>Les liens internet sur le sujet</u></b>	<b>Page 9</b>

### **A Noter**

*Ce dossier n'est pas exhaustif sur les références disponibles au pôle documentation, ressources multimédia du GIP Espace compétences. Vous pouvez consulter la totalité du fonds documentaire et des thématiques sur le site Internet <http://www.espace-compétences.org> Rubrique « Documentation/ressources multimédia ».*

## Les textes officiels sur le Contrat « Nouvelles Embauches »

### **LOI n° 2005-846 du 26 juillet 2005 habilitant le Gouvernement à prendre, par ordonnance, des mesures d'urgence pour l'emploi**

, Journal Officiel, pp.12223, 27/07/2005

Résumé : Cette loi permet au Gouvernement de prendre des ordonnances concernant l'emploi notamment en matière d'embauche par l'intermédiaire de contrats particuliers. Elle permet également l'évaluation des dispositifs, l'indemnisation en cas de rupture de contrat, l'allègement de charges, l'aménagement des seuils de décompte des effectifs en entreprise, la mise en place de dispositif tels que le service militaire adapté sur le territoire métropolitain, la mise en place d'un dispositif simplifié pour les très petites entreprises, la suppression des limites d'âge pour les concours de la fonction publique, la mise en œuvre de mesures fiscales.

**Texte officiel - Réf. 10.0-33**

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0500142L>

### **Ordonnance n° 2005-893 du 2 août 2005 relative au contrat de travail "nouvelles embauches"**

, Journal Officiel, pp.12689, 03/08/2005

Résumé : Cette ordonnance vise à déterminer les conditions de mise en œuvre du Contrat Nouvelle Embauche (CNE) au niveau de l'embauche et du départ des bénéficiaires par rupture de contrat, de sa durée, des indemnités prévues pour les bénéficiaires en cas de rupture. Une évaluation des effets de ce contrat est prévue au plus tard le 31 décembre 2008. **Texte officiel - Réf. 10.31-16**

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0500188R>

### **Décret n° 2005-894 du 2 août 2005 relatif à l'allocation forfaitaire**

, Journal Officiel, pp.12691, 03/08/2005

Résumé : Ce décret donne les principales modalités d'admission à l'allocation forfaitaire dans le cadre du Contrat Nouvelle Embauche et ses conditions d'indemnisation. **Texte officiel - Réf. 10.31-17**

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0511453D>

### **Rapport au Président de la République relatif à l'ordonnance n° 2005-893 du 2 août 2005 relative au contrat de travail " nouvelles embauches "**

, Journal Officiel, pp.12688, 03/08/2005

Résumé : Ce rapport décrit précisément les articles compris dans l'ordonnance du 2 août 2005 relative au contrat de travail " nouvelle embauche " : qui peut être bénéficiaire de ce contrat, son régime, la prise en charge d'indemnité en cas de rupture du contrat, une extension de ce dispositif à Mayotte ainsi que la mention d'une date d'évaluation de ce dispositif. **Texte officiel - Réf. 10.31-18**

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCX0500188P>

## **Les articles concernant le Contrat « Nouvelles Embauches »**

### **Contrat nouvelles embauches : des milliers de cadres concernés**

*EMEYRIAT Eva*, Courrier cadres, pp.6, 18/08/2005

Résumé : Les cadres sont aussi concernés que les autres par le contrat nouvelles embauches. Ces dernières devraient concerner des cadres moyens en recherche d'emploi dans des secteurs comme la vente, le marketing ou la communication. Les jeunes diplômés et les seniors devraient pouvoir utiliser ces contrats pour s'insérer dans un marché du travail délicat pour eux.

### **Les timides premiers pas du contrat nouvelles embauches**

*AIZICOVICI Francine*, Le Monde, pp.6, 13/08/2005

Résumé : Le contrat nouvelles embauches est entré en vigueur le 4 août. Il n'a pas pour autant suscité de mouvement de fond sur un marché de l'emploi traditionnellement calme en août. Les TPE semblent tout de même être intéressées par ce contrat, pour sa souplesse. Certaines agences d'intérim craignent que ce contrat ne soit utilisé en remplacement des missions intérimaires. D'autres pensent que les garanties, notamment financières, permettront de garder à l'intérim une attractivité suffisante pour les employeurs et les salariés.

### **Dans le Nord-Pas-de-Calais, les offres sont encore rares et les demandeurs d'emploi partagés**

*ALLIENNE Philippe*, Le Monde, pp.6, 13/08/2005

Résumé : 14 offres d'emploi ont été proposées en CNE dans la région Nord-pas-de-Calais. L'attentisme des employeurs est renforcé par les vacances et le manque d'informations au sujet du CNE. Les demandeurs d'emploi sont dans l'ensemble très circonspects sur l'utilité d'un tel contrat, qui n'apporte pas de sécurisation suffisante à leurs yeux.

### **Le gouvernement assouplit le droit du licenciement**

*JAKUBYSZYN Christophe*, Le Monde, pp.6, 02/08/2005

Résumé : Les dispositions du plan d'urgence pour l'emploi devraient être adoptées très vite. Elles sont vivement contestées par les syndicats qui voient notamment dans le contrat nouvelles embauches un signe de précarisation du statut et des conditions d'emploi des salariés français. Le patronat se réjouit de la mise en place de ces mesures et demande leur généralisation ; celle-ci pourrait bien arriver en 2008, après l'évaluation du dispositif par le gouvernement.

### **Le gouvernement ne lâche rien sur le contrat nouvelles embauches**

*BARROUX Rémi*, Le Monde, pp.5, 17/07/2005

Résumé : L'ensemble des ordonnances concernant les mesures d'urgence pour l'emploi ont été transmises aux partenaires sociaux. Il ne devrait pas y avoir beaucoup de modifications d'ici leur publication. Le contrat nouvelle embauche conservera sa période d'essai de deux ans, ses modalités de rupture, ses indemnités. Les syndicats, hostiles à ce nouveau contrat, devraient agir à la rentrée. Les organisations patronales sont satisfaites même si beaucoup de patrons sont sceptiques quant à l'efficacité d'une telle mesure sur les embauches.

### **" Il n'y a pas de risque de fragilisation du salarié "**

*BARROUX Rémi*, Le Monde, pp.5, 17/07/2005

Résumé : Pour Gérard Larcher, la période d'essai de deux ans du contrat nouvelles embauches ne constitue pas un problème pour les salariés, ces derniers pouvant bénéficier d'indemnités de fin de contrat et d'un préavis en cas de rupture du CNE. Il insiste sur l'adaptation des règles prévalant à l'embauche des salariés pour favoriser la réduction du chômage. Gérard Larcher évoque la réforme du Code du travail et le rôle de l'inspection du travail dans son application par les acteurs économiques.

### **Les projets d'ordonnances cristallisent les divergences entre partenaires sociaux**

*DELAMER Béatrice*, Inffo flash, pp.3, 01/07/2005

Résumé : Le Comité supérieur de l'Emploi du 21 juillet a vu s'affronter des conceptions radicalement différentes des partenaires sociaux au sujet des ordonnances prises en faveur du plan d'urgence pour l'emploi. Le patronat désire voir étendu le contrat nouvelles embauches à toutes les entreprises. Les syndicats critiquent la possibilité de mettre fin à ce contrat sans motivation particulière. Une action collective est envisagée à la rentrée.

### **Débats autour du contrat nouvelles embauches**

*BARIET Anne*, Entreprise & carrières, pp.4-5, 28/06/2005

Résumé : Les nouvelles mesures annoncées par Dominique de Villepin suscitent l'opposition des syndicats notamment au sujet du contrat nouvelles embauches. De nombreux problèmes viennent alimenter les discussions ; la durée de la période d'essai, les procédures de rupture avec notamment la possibilité de ne pas motiver le licenciement, les indemnisations, les seuils sociaux.

### **Le gouvernement veut étendre le contrat " nouvelle embauche "**

*BARROUX Rémi ; JAKUBYSZYN Christophe*, Le Monde, pp.6, 26/06/2005

Résumé : Après l'annonce par le Premier ministre de nouvelles mesures pour l'emploi dans son discours de politique générale, le contrat nouvelle embauche, qui faisait déjà polémique, devrait se transformer pour cibler non plus les entreprises d'au moins 10 salariés mais d'au moins 20. Ce changement de seuil élargira sensiblement les entreprises concernées par ce nouveau contrat. La période d'essai de deux ans serait conservée. Le Conseil d'Etat a déjà donné son aval sur la légalité de ces mesures. Le salarié bénéficiaire de ce contrat devra avoir des droits particuliers en regards des devoirs qu'il assume en signant ce contrat nouvelle embauche, notamment au niveau de son indemnisation en cas de rupture.

### **" Une remise en cause de certaines dispositions du code du travail "**

*BARROUX Rémi*, Le Monde, pp.6, 26/06/2005

Résumé : Dominique Lyon-Caen revient dans cette interview sur les incidences de ce contrat nouvelle embauche sur certains articles du code du travail. Pour lui ce contrat sera d'abord un CDD se transformant en CDI. Il ne voit aucune contrainte pour l'entreprise qui pourra débaucher très facilement. Cela pourrait faciliter les embauches dans certains secteurs mais peut provoquer des effets d'aubaine néfastes à terme pour les entreprises elles-mêmes et les salariés. M Lyon-Caen pense que ce contrat devra être aménagé pour rentrer dans un cadre plus normalisé.

## **Les liens internet sur le Contrat « Nouvelles Embauches »**

### **Les liens d'information législative :**

Le dossier législatif de l'Assemblée Nationale sur le Contrat « Nouvelles Embauches » :

[http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/habilitation\\_ordonnance\\_emploi.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/habilitation_ordonnance_emploi.asp)

Le dossier du Sénat :

<http://www.senat.fr/dossierleg/pjl04-454.html>

Les questions / réponses concernant le Contrat « Nouvelles Embauches » (site internet du ministère du Travail):

<http://www.travail.gouv.fr/actualites/question-reponse-contrat-nouvelles-embauches.html>

Une fiche sur le Contrat « Nouvelles Embauches » réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris

<http://www.inforeg.ccip.fr/fiches/pdf/Le-contrat-nouvelles-embauches.pdf>

### **Les réactions des partenaires sociaux :**

Site de la CFDT :

[http://www.cfdt.org/actualite/emploi/emploi\\_insertion/emploi\\_0112.htm](http://www.cfdt.org/actualite/emploi/emploi_insertion/emploi_0112.htm)

Interview de Rémi Jouan (CFDT) au Figaro :

<http://www.cfdt.org/actualite/presse/media/actumedia201.htm>

Site de la CFTC :

<http://www.cftc.fr/547/602/604/786/1113/3962.asp>

Site de la CGT :

[http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id\\_doc=2988&s=1](http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id_doc=2988&s=1)

[http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id\\_doc=2993](http://www.cgt.fr/internet/html/lire/?id_doc=2993)

Site de la CFE-CGC :

[http://www.cfecgc.org/050-Publications/10-20\\_Les-Evenements.asp?LettreId=558#6964](http://www.cfecgc.org/050-Publications/10-20_Les-Evenements.asp?LettreId=558#6964)

Site de Force Ouvrière :

<http://www.force-ouvriere.fr/index.asp?lk=s&id=1016>

Site du MEDEF :

[http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag\\_id=38801](http://www.medef.fr/staging/site/page.php?pag_id=38801)